

**Réunion extraordinaire du conseil des maires de la MRC Avignon
(visioconférence), le vendredi 28 août 2020, 15 h**

Étaient présents :

M. Mathieu Lapointe, préfet et maire de Carleton-sur-Mer
M. Bruce Wafer, préfet suppléant et maire d'Escuminac
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche
M. Guy Gallant, maire de St-Alexis-de-Matapédia
Mme Nicole Lagacé, maire de Matapédia
M. Christian LeBlanc, maire de Maria
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise
M. Steven Parent, représentant de Carleton-sur-Mer
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Yvan St-Pierre, maire de Nouvelle

Aussi présente :

Mme Rachèle Leblanc, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Étaient absents :

M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
M. David Ferguson, maire de Ristigouche Sud-Est

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Direction générale;**
- 4. Fermeture de la séance.**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, M. Lapointe, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 15.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2020-08-28-161

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Résolution n° CM-2020-08-28-162 concernant l'entente mutuelle de fin d'emploi avec le directeur général

CONSIDÉRANT que la MRC et le directeur général ont convenu d'un commun accord de mettre fin au lien d'emploi les unissant;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il est une considération essentielle à l'entente que son contenu soit gardé confidentiel;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CM-2020-08-28-162

Que la MRC Avignon entérine et accepte l'entente de fin d'emploi et quittance avec le directeur général et autorise à cet effet le préfet, M. Mathieu Lapointe, à signer cette entente ainsi que tout document en assurant l'application pour et au nom de la MRC Avignon.

Que pour l'application de cette entente, une appropriation soit autorisée à l'excédent de fonctionnement non affecté.

4. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
QUE la séance soit levée à 15 h 25.

CM-2020-08-28-163

Le préfet,

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Mathieu Lapointe

Rachèle Leblanc